



A.S.L Jeunes



Bilan 2025

Période d'octobre 2024 à septembre 2025

1 – PRESENTATION DU DISPOSITIF



L'Association R&L bénéficie depuis avril 2020 d'un agrément ASL Jeunes A.S.E.. Elle intervient sur les territoires de la CAHC et CALL.

Ce dispositif s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans ayant été accueillis au titre de l'aide sociale à l'enfance:

- Sans logement et nécessitant un accompagnement social global pour accéder

Ou

- Avec un logement et nécessitant un accompagnement social pour s'y maintenir et ainsi éviter les ruptures de parcours.

La convention 2024-2025 s'étend du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 et concerne 34 points.

La répartition des mesures (simples ou renforcées) se fait en fonction des orientations données par les commissions départementales. Ce dispositif dispose de 2 travailleurs sociaux.



2 - LES MESURES MISES EN PLACE



CAHC

21 jeunes accompagnés

12 jeunes dans le cadre d'une mesure simple, 4 dans le cadre d'une mesure renforcée, 4 dans le cadre d'une mesure alternativement renforcée / simple, 1 dans le cadre d'une mesure alternativement simple / renforcée.

Répartition par sexe : 7 Garçons et 14 Filles

Âge moyen au démarrage de l'accompagnement : 22 ans et 3 mois

CALL

14 jeunes accompagnés

5 jeunes dans le cadre d'une mesure simple, 7 dans le cadre d'une mesure renforcée. 2 dans le cadre d'une mesure alternativement renforcée / simple.

Répartition par sexe : 9 Garçons et 5 Filles

Age moyen au démarrage de l'accompagnement : 21 ans et 6 mois

Globalement sur les deux territoires :

- Nombre de jeunes accompagnés : **35**
- L'accompagnement concerne **16** garçons et **19** filles
- Compositions familiales :
 - o Célibataires (F/H) : **28**
 - o Célibataires avec enfant(s) (F/H) : **2**
 - o En couple : **3**
 - o Couple avec enfant(s) : **2**
- Age moyen au démarrage de l'accompagnement : 22 ans.
Il y a une augmentation de près de 2 ans en moyenne sur chaque territoire par rapport à l'année précédente
- Nombre de jeunes relogés (F/H) : **6** (parc public : 3 ; parc privé : 3)

Tous les autres jeunes accompagnés étaient relogés au début de leur accompagnement. 16 mesures sont en cours au 30/09/2025.



3 – LES FRÉQUENCES D'INTERVENTION



Pour les deux territoires :

Les **35** mesures ont bénéficié approximativement de **375 RDV** et de **123 appels/suivis à distance** (chiffres SIHAJ).

Un nombre conséquent de RDV annulés par le jeune (**48** minimum).

Certains suivis nécessitent des RDV beaucoup plus fréquents jusqu'à 2-3 par semaine, notamment en début de mesure. La quasi-totalité des RDV ont lieu au domicile, sinon auprès des partenaires.

Des contacts ont lieu régulièrement afin de s'assurer de l'évolution ou de la stabilité de la situation. Lorsque la relation éducative est mise en place, les jeunes n'hésitent pas à solliciter leur référent lorsqu'ils en ont besoin.

Pour certaines situations, il est nécessaire de multiplier les interpellations afin de mettre en place l'accompagnement et de « appeler/maintenir » les rendez-vous fixés.



4- LES AXES DE TRAVAIL



Les Thématiques travaillées

- Intégration / Maintien dans le logement (19)
- Gestion budgétaire (24)
- Accès aux droits, démarches administratives (28)
- Formation, insertion professionnelle (21)
- Santé (9) dont 4 autour de l'estime de soi et des aspects psychologiques
- Permis / Mobilité (18)
- Dettes (13)
- Relations sociales / familiales (8)
- Travail autour des énergies (11)
- Travail autour de la parentalité (4)
- Langue française (1)

4 situations pour lesquelles rien n'a pu être travaillé par manque d'adhésion.

Partenaires sollicités

- Coachs ASE & Jeunesse
- Conseillers Mission Locale
- Bailleurs sociaux
- SSD du département
- Associations d'hébergement et/ou agréées FSL dans le cadre du relais
- Le Cheval Bleu
- La PMI
- Bailleurs privés (médiation)
- CCAS
- CLLAJ
- Entreprises d'insertion
- Ressourceries
- Association de solidarité (aide alimentaire...)



5- PUBLIC SORTI DU DISPOSITIF



Au 30/09/2025, **16 mesures** sont en cours (8 sur la CAHC, 8 sur la CALL)

Sur cette période, **19 fins de mesures** (13 CAHC, 6 CALL)

Motif de sortie du dispositif (Total/CAHC/CALL)

- ✓ Fin de mesure/Objectifs atteints (8/5/3)
- ✓ Fin de mesure/Objectifs partiellement atteints (6/2/4)
- ✓ Non adhésion dans l'accompagnement (4/2/2)
- ✓ Rupture de l'accompagnement par le ménage (1/0/1)

- ✓ Orientation vers un accompagnement FSL ASLL (4/2/2)



6- CONCLUSION



- L'accompagnement proposé à ces jeunes fragilisés (souvent sortis d'institution et/ou sans appui familial) permet de sécuriser leur accès au logement mais également de contribuer à leur insertion professionnelle et sociale les rendant ainsi davantage autonomes.
- Dès la commission locale, un travail complémentaire se met en place avec les partenaires (coach ASE/Jeunesse de la Mission locale, bailleurs sociaux, CLLAJ,...). Ce partenariat diversifié permet un accompagnement spécifique selon les problématiques à travailler et se montre parfois très utiles pour débloquer des situations qui pourraient fortement se dégrader (blocage administratif, impayés de loyers, perte d'activité et donc de revenus).
- Il est désormais proposé à l'instructeur d'être présent au 1^{er} rendez-vous pour un meilleur échange d'informations et une meilleure adhésion de la part du ménage. Cela permet de mieux s'approprier le dispositif et de mieux se connaître en vue d'une meilleure collaboration.
- Dans certains cas où le jeune est suivi par ailleurs (suivi CJM/MNA, suivi psy), l'accompagnement est plus compliqué à mettre en place car le jeune se tourne davantage vers la personne qu'il connaît le mieux. Une organisation de « qui fait quoi » doit alors se mettre en place.
- Il est nécessaire de « faire avec » , de les accompagner à des rendez-vous, pour qu'ils ne se retrouvent pas en difficulté mais également de mettre en place des méthodes pour les rendre autonomes sur ces aspects là ce qui constitue une des principales difficultés. S'agissant principalement de primo-locataires, il est nécessaire « d'éduquer » au logement, aux droits et devoirs s'y afférant et aux démarches qui y sont liées.



6- CONCLUSION (SUITE)



- Les publics accompagnés rencontrent principalement des difficultés dans la gestion administrative et de leur budget. Nous constatons de plus en plus de jeunes endettés, souvent à cause d'un manque de prise de conscience de leurs responsabilités, parfois aussi parce que leur situation était déjà fragile au relogement. Il est parfois difficile de s'assurer que toutes les charges soient bien réglées car les jeunes occultent volontairement l'information, n'y donnent pas la visibilité. Nous obtenons l'information que trop tardivement et les difficultés pour régulariser sont alors plus grandes. Pour l'éviter, il conviendra d'accentuer les interpellations vers les partenaires : bailleurs, coachs ASE/Jeunesse.
- Face à ces contraintes, estimant être trop sollicités, malgré leur accord au préalable, certains jeunes rejettent l'accompagnement (absents aux rendez-vous, démarches non effectuées,...) estimant pouvoir se débrouiller seuls. Dans ces cas-là, malgré la rupture de contact, un travail de re-sollicitation conséquent (appel téléphonique, passage, courrier) est mis en place pour remobiliser le jeune.
- Les conséquences sont souvent d'ordre financier puisque les dettes se créent, notamment des impayés de loyers mais, étant sur de la libre adhésion, les sollicitations auprès du jeune restent souvent vaines. Il doit alors assumer ses responsabilités.
- L'accompagnement se révèle être très positif lorsque le ménage adhère et coopère. Chacun se rend compte de la nécessité et de l'évolution positive. Dans certains cas, vus les fragilités et les besoins, un accompagnement d'un an, même de manière renforcée, ne permet pas d'atteindre pleinement les objectifs et de rendre le jeune autonome. La prolongation de l'accompagnement a été bénéfique pour ces situations car il a permis une continuité dans l'accompagnement et dans la relation mise en place. Une orientation vers un accompagnement FSL est également proposée dans certains cas.
- Les résultats sont plutôt hétérogènes parmi les accompagnements finis et reflètent les spécificités du public : pour la moitié, les objectifs sont atteints, pour un quart, ils sont partiellement atteints. Un quart n'a pas adhéré à l'accompagnement.
- Afin de présenter les dispositifs concernant le logement des jeunes, le CLLAJ a communiqué en direction des partenaires du territoire (SSD, ADAE, Maison des Adolescents, centres de formation, MECS, « Direct du logement »,...) ainsi que sur plusieurs forums (Lycée Senez, forum organisé par les SLISL, forum de l'autonomie MDA, forum AFTRAL, forum « uniques »).
- Un renouvellement de la convention sur une durée plus longue permettrait de pérenniser le dispositif, de sécuriser les professionnels dans leur emploi et ainsi de consolider le dispositif.



- Poursuivre l'implication au sein des commissions jeunes mises en place par les SLISL
- Accentuer le travail partenarial autour des situations afin de sécuriser leur parcours et contribuer à leur mobilisation
- S'appuyer sur le CLLAJ afin de faire connaître le dispositif aux partenaires susceptibles d'orienter le public. Des rencontres sont programmées (SSD, SEF, MECS,...) début 2026.
- Continuer de s'appuyer sur le CLLAJ ASE pour préparer le jeune avant son entrée dans le dispositif
- Développer des ateliers collectifs auprès des publics accueillis
- Au regard des besoins, poursuivre l'action en se positionnant sur l'Appel À Projet 2025 (octobre 25 -> septembre 26)
- Solliciter le Département pour avoir une vision à + long terme afin de pérenniser le dispositif (et les emplois s'y afférant)

